**Zeitschrift:** Bulletin technique de la Suisse romande
**Band:** 74 (1948)
**Heft:** 3

## Vereinsnachrichten

**Nutzungsbedingungen**
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

**Conditions d'utilisation**
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

**Terms of use**
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

**Download PDF:** 06.07.2025

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch**

# SOCIÉTÉ SUISSE DES INGÉNIEURS ET DES ARCHITECTES

## Procès-verbal

**de l'assemblée des délégués du samedi 30 août 1947, à 15 h., à l'Hôtel Central, à Davos.**

*(suite et fin).*[1]

### 11. Rapport du président de la Commission pour la protection des titres.

M. *H. Härry, ingénieur*, président de la commission pour la protection des titres, avait préparé à l'intention de l'assemblée des délégués un rapport écrit qui est distribué sous forme de polycopies. Il peut se limiter ainsi à un résumé des points essentiels. Partant de l'importance actuelle de la technique et de l'architecture et des responsabilités qui en découlent pour les ingénieurs, les architectes et les techniciens vis-à-vis de la collectivité, il montre la nécessité d'une organisation professionnelle englobant les professions techniques et artistiques. Les bases constitutionnelles manquent pour établir une réglementation légale fédérale tandis que les règlements cantonaux éventuels ne sont pas satisfaisants à plusieurs points de vue. La commission pour la protection des titres a cherché à édifier une réglementation basée sur une libre conciliation entre les unions professionnelles intéressées. Elle est persuadée que les unions professionnelles compétentes résolvent mieux de cette manière et par leurs propres moyens ce devoir public ; qu'elles peuvent ainsi mieux considérer les forces agissantes techniques, esthétiques et éthiques déterminant un développement de la technique et de l'architecture utile au bien public et qu'elles diminuent de cette façon le fardeau déjà trop lourd de l'Etat. Profitant de la paix conclue en 1943, sous la présidence de notre membre d'honneur M. le Dr René Neeser, avec l'Union suisse des techniciens, des représentants et des observateurs de diverses organisations professionnelles, principalement de l'U. S. T., de la S. I. A., de la F. A. S. et de la G. E. P., ont projeté et perfectionné au cours de discussions communes une réglementation qui est considérée par les connaisseurs en la matière comme correspondant à nos besoins, voire comme la seule possible dans notre pays. C'est grâce à l'attitude compréhensive et digne de confiance des négociateurs et des membres de la commission pour la protection des titres de la S. I. A. et de l'U. S. T., et à leur volonté de respecter le droit d'autrui que cette œuvre d'entente a vu le jour. Les particularités suivantes caractérisent la réglementation. Les organisations professionnelles intéressées s'unissent en une union dont l'organe législatif supérieur est l'assemblée des délégués envoyés par les sociétés membres. L'assemblée des délégués élit un organisme exécutif (comité directeur de sept à neuf membres), un conseil d'honneur et désigne un secrétariat. L'activité de l'union mère s'exerce dans trois domaines correspondant aux trois professions d'ingénieur, d'architecte et de technicien. Chaque chambre professionnelle, de sept à neuf membres — chambre des ingénieurs, chambre des architectes et chambre des techniciens — travaille dans le domaine qui lui est propre. Suivant les besoins, diverses commissions, correspondant aux spécialisations des professions d'ingénieur, d'architecte et de technicien, sont à la disposition des chambres professionnelles. La fonction principale des organismes susnommés est de juger les candidats qui désirent être reconnus comme ingénieur, architecte ou technicien sur la base de leurs papiers, certificats et travaux, de prononcer l'admission, suite du résultat favorable de cet examen, d'inscrire au registre officiel les candidats admis et de leur donner ainsi un titre les protégeant. Il ne s'agit pas à ce propos d'examens scolaires mais d'un processus de cooptation par lequel le caractère et le sens moral doivent être mis en valeur en plus du savoir théorique et technique. Il sera possible ainsi d'admettre d'autres gens qui se seront développés par une éducation technique ou artistique différente, à côté des ingénieurs, des architectes et des techniciens formés dans les hautes écoles ou celles de degré moyen. Il est clair que le projet d'organisation prévoit une simplification dans le processus de cooptation pour les candidats provenant des écoles techniques d'Etat de degré supérieur et moyen.

Les statuts de l'union, les règlements des chambres professionnelles, le schéma d'organisation et le rapport explicatif qui ont été distribués aux délégués leur donnent les bases leur permettant de se faire une opinion pour la prochaine assemblée des délégués. On ne peut mettre assez en évidence qu'à côté de la lettre des textes des statuts et règlements, ce sont les capacités et l'esprit des hommes qui les interprètent qui détermineront la valeur de toute l'organisation. La commission pour la protection des titres espère acquérir la collaboration de nos collègues les plus estimés. Les sections devraient se faire expliquer la genèse et l'efficacité de l'organisation projetée et la faire discuter par leurs membres. Quelques objections entendues, qui seront traitées plus en détail par le rapporteur, n'ont pu que renforcer la conviction de la commission pour la protection des titres en la justesse de ses propositions. Si les objections n'étaient pas suffisamment importantes pour contre-balancer les avantages que la solution proposée offre à la technique, à l'architecture et à la collectivité, nous devrions alors nous placer aussi au-dessus des petits scrupules et faire appel à la discipline individuelle, à la force et à la hardiesse qu'exige de nous une solution libérale de la question de la protection des titres, digne d'un Etat démocratique.

M. *M. Kopp, président*, remercie M. H. Härry, ingénieur, pour ses explications et annonce que cette affaire sera discutée à fond lors de la prochaine assemblée des délégués.

### 12. Rapport sur l'action pour la reconstruction.

M. *J.-A. Mussard, ingénieur*, regrette que l'heure avancée ne lui permette pas de lire le rapport complet qui a été préparé sur l'activité du bureau pour la reconstruction et sur la situation et les possibilités à l'étranger.

Maintenant, après deux années d'activité, le bureau pour la reconstruction est préparé à sa tâche en ce qui concerne la documentation technique et économique et les relations avec l'étranger. (Cela est illustré par quelques exemples.) Malheureusement, les conditions à l'étranger sont encore toujours extraordinairement défavorables à une participation des ingénieurs et architectes suisses à la reconstruction.

1. De nombreux bureaux d'ingénieurs et d'architectes à l'étranger sont encore loin d'atteindre un degré d'occupation satisfaisant et
2. des difficultés administratives de toutes sortes, comme par exemple le transfert d'honoraires (quel que soit leur montant), constituent momentanément des obstacles encore presque insurmontables.

Etant donné cet état de choses, une transformation de notre organisation paraît indiquée. Il faudrait cependant prendre garde que les résultats de ce travail de deux années ne soient pas perdus. Les efforts d'organisations internationales créées par l'ONU ou en rapport avec le plan Marshall permettent toujours d'espérer que des conditions plus favo-

[1] Voir *Bulletin technique* des 3 et 17 janvier 1948.

rables à notre activité se produiront avec le temps. Une fois ce moment venu, il faudra que la S. I. A. soit prête à coopérer.

M. *E. Choisy, ingénieur :* Une circulaire a été adressée aux membres de la S. I. A. en juillet 1944 pour réunir des souscriptions destinées à l'action projetée pour la reconstruction. Il était prévu dès le début de régler l'action de la S. I. A. au sein du comité suisse pour la reconstruction européenne.

Les membres qui s'étaient annoncés furent invités à prendre des parts de souscripteurs en octobre 1944. La S. I. A. de son côté accordait un montant de 6000 fr. tandis que le conseiller fédéral Kobelt promettait également une subvention fédérale. Le montant de la subvention accordée par la suite s'éleva à 26 000 fr. Sur ces entrefaites, le comité central fondait le bureau correspondant au siège du Comité suisse.

Le programme fixé dans la circulaire mentionnée fut exécuté par la suite. Les souscripteurs furent orientés régulièrement sur les travaux du bureau par des communications. Le directeur du bureau, M. J.-A. Mussard, ingénieur, s'est donné toute la peine possible pour mener l'action avec succès. Mais il se révèle que les hypothèses primitives d'une reconstruction rapide à l'étranger ne se sont pas vérifiées et qu'il faudra, au contraire, attendre encore longtemps avant qu'une reconstruction effective se manifeste. Dans l'intervalle, les moyens existants se sont épuisés et la Confédération a refusé toute nouvelle subvention.

Le comité central a donc décidé de laisser subsister la commission pour la reconstruction de manière que l'action puisse de nouveau être mise en route si les conditions à l'étranger le permettent mais de dissoudre le bureau permanent et de transférer au secrétariat central tout le matériel. Cette intention a déjà été communiquée aux souscripteurs qui se sont déclarés d'accord. Malgré qu'il n'ait eu que peu de succès pratiques, le travail du bureau est extrêmement utile à la S. I. A., car il a noué ou raffermi une quantité de relations internationales qui seront tôt ou tard utiles à la S. I. A.

La commission pour la reconstruction a exprimé le vœu que la S. I. A. continue à s'occuper activement des questions de collaboration internationale. La Suisse doit utiliser chaque occasion de développer ses relations internationales dans l'intérêt de la compréhension réciproque, même si ses finances doivent être mises à contribution.

### 13. Propositions individuelles et divers.

*a) Institut Technique Supérieur de Fribourg.*

M. *P.-E. Soutter, ingénieur,* lit le projet de résolution suivant du comité central :

La Société suisse des ingénieurs et des architectes regrette de devoir attirer l'attention officiellement sur le fait qu'il existe au canton de Fribourg un Institut technique supérieur qui donne son enseignement principalement par correspondance. Cet institut établit un diplôme avec le titre d'ingénieur aux étudiants ayant terminé leurs études.

Ces diplômes acquièrent un caractère officiel, car ils sont signés conjointement par le chef du Département de l'Instruction publique. Etant donné le mode d'enseignement, ils portent préjudice à la bonne réputation du titre suisse d'ingénieur.

La S. I. A. s'est plainte plusieurs fois auprès du gouvernement fribourgeois, sans cependant recevoir de réponse. La S. I. A. doit protester sous toutes les formes contre cette remise de diplômes et leur signature par le gouvernement fribourgeois.

M. *H. Härry, ingénieur,* indique qu'il est d'accord avec cette résolution, mais propose d'ajouter encore la phrase suivante :

« La bonne réputation des technicums suisses est également en danger. »

M. *W. Huser, ingénieur,* est d'avis qu'on devrait publier actuellement la résolution seulement sous forme d'un avis et ne pas monter une grande affaire puisqu'on aura de toute manière la protection du titre dans six mois.

M. *P.-E. Soutter, ingénieur,* croit cependant qu'on devrait présenter une résolution car la question est pendante depuis longtemps mais n'a encore jamais reçu de réponse. Son règlement devrait être complètement indépendant de la protection du titre.

M. *R. Christ, architecte,* prie avant tout l'un des délégués du canton de Fribourg de formuler son opinion.

M. *M. Colliard, architecte :* Le comité de la section fribourgeoise a discuté la question de l'Institut technique supérieur de Fribourg lors de sa dernière séance, avant l'assemblée des délégués de ce jour. Sans entrer dans les détails, le comité de la section fribourgeoise s'est déclaré d'accord avec la conception du comité central. Le comité estime toutefois utile de tenter d'abord, encore une fois, de traiter avec le gouvernement fribourgeois avant de paraître en public avec une résolution.

M. *M. Kopp, président,* propose de voter si la résolution doit être acceptée sous cette forme ou non.

*Vote :* La résolution est acceptée sous cette forme à l'unanimité.

*b) Prochaine assemblée générale.*

M. *M. Kopp, président,* indique qu'aucune section ne s'est encore annoncée pour se charger des préparatifs de la prochaine assemblée générale, en 1949.

M. *H. Matti, ingénieur,* explique que les préparatifs du congrès international des architectes, qui a lieu en 1948, mettent la section vaudoise à contribution d'une manière telle qu'elle ne peut s'annoncer pour l'assemblée générale de 1949 mais, par contre, qu'elle est prête à organiser l'assemblée générale de 1951.

M. *M. Kopp, président,* remercie la section vaudoise pour sa déclaration de se charger de l'assemblée générale de 1951.

M. *G. Gruner, ingénieur,* oriente l'assemblée sur le fait que la section bâloise fêtera en 1952, son soixante-quinzième anniversaire, ce qu'elle aurait volontiers fait coïncider avec l'assemblée générale de 1951 ou 1953.

M. *M. Kopp, président,* propose de donner plein pouvoir au comité central pour déterminer le lieu de l'assemblée générale de 1949 et conférer avec la section correspondante.

*c) Ciment Portland.*

M. *R. Bolomey, ingénieur,* constate que la pénurie de ciment qui règne du fait de l'activité actuelle intense dans la construction, est la source de grandes difficultés pour les ingénieurs et les architectes. La S. I. A. doit se préoccuper de ce que la répartition de la quantité de ciment à disposition, entre les différents chantiers, ait lieu d'une manière rationnelle qui ne nuisent pas aux ingénieurs et aux architectes. Il faut éviter que certains chantiers soient favorisés par rapport à d'autres sans raison valable.

M. *M. Kopp, président :* Le comité central examinera cette question.

M. *W. Stäubli, ingénieur,* rappelle les grandes tâches de la société et demande si la charge du secrétaire ne devrait pas être une fonction complète en soi.

Il indique en outre qu'on a omis de remercier pour son activité le membre sortant du comité central, M. le professeur Dr E. Stüssi et il tient à le faire au nom de la Société.

M. *M. Kopp, président,* exprime les meilleurs remerciements de la S. I. A. à M. le professeur Dr F. Stüssi démissionnaire et affirme combien sa collaboration au sein du comité central a été précieuse.

Sur ces entrefaites, l'orateur remercie tous les membres présents pour leur travail et surtout la section des Grisons pour son organisation des assemblées de cette année à Davos.

Fin de la séance, 19 heures.

Zurich, le 6 novembre 1947.

*Le secrétaire :*
P. Soutter.

*(Traduction F. R.).*

# LES CONGRÈS

## Vers l'Union internationale des architectes.

*Avant le Congrès de Lausanne (28 juin — 1er juillet 1948).*

Une nouvelle réunion du Comité central des « Réunions internationales d'architectes » a eu lieu à Paris, du 7 au 10 janvier, sous la présidence du professeur Sir Patrick Abercrombie, de Londres.

En même temps s'est tenue une réunion de délégués du Comité permanent international des architectes, convoquée par M. Paul Vischer, de Bâle.

Les représentants des deux grandes associations internationales ont décidé la constitution du Comité provisoire de l'*Union internationale des architectes*, représentant officiellement les deux associations. Ce comité est chargé de diriger l'Assemblée constitutive de l'Union, convoquée pour le 26 juin 1948 à Lausanne (Palais du Tribunal fédéral). Après avoir adopté le règlement de l'Assemblée, le comité a également adopté le projet de statuts préparé par une commission spéciale. Ce projet sera soumis à toutes les organisations nationales d'architectes avant d'être présenté à la ratification de l'assemblée constitutive. Le comité a approuvé enfin les dispositions prises par le comité provisoire suisse, organisateur du *1er Congrès de l'Union* qui aura lieu à Lausanne du 28 juin au 1er juillet 1948 et qui se prolongera par un voyage d'études dans les diverses régions du pays.

Le siège du comité provisoire de l'Union est à Paris, Grand-Palais, porte E, Cours-La-Reine.

* * *

Au cours d'une conférence qui s'est tenue à Zurich le 16 janvier, le comité d'organisation du Congrès de Lausanne a présenté en outre aux comités de la Société suisse des ingénieurs et des architectes et de la Fédération des architectes suisses, un rapport détaillé de son activité.

Après avoir approuvé ces dispositions et proposé diverses mesures en vue de la coordination du Congrès de Lausanne avec celui de Zurich (Fédération internationale de l'Habitation et de l'Urbanisme) qui doit le précéder, les comités ont renouvelé leur confiance au comité suisse de l'U. I. A. et l'ont assuré de leur plein appui dans l'organisation du *1er Congrès de l'Union.*

* * *

Nous sommes heureux de donner ici le programme définitif des séances de travail du Congrès :

### PROGRAMME DES TRAVAUX DU CONGRÈS

Thème général :
*L'architecte devant ses tâches nouvelles.*

Rapporteur général : M. W. Dunkel, F. A. S., professeur à l'Ecole polytechnique fédérale, Zurich.

#### Première Séance de Travail

Mardi 29 juin 1948, à 9 h., à l'Aula de l'Université de Lausanne, Palais de Rumine :

*L'évolution de l'urbanisme.*

Introduction par M. W. Dunkel, rapporteur général.
Premier thème de discussion :

*L'architecte et l'urbanisme.*

L'urbanisme embrasse, aujourd'hui, des activités si variées que l'architecte ne saurait en aborder seul les problèmes.

Quel sera dès lors, le rôle de l'architecte ?

Quelle sera la nature de la collaboration que lui apporteront l'ingénieur, l'économiste, le sociologue, le juriste auxquels incombe une part des études ?

Quelle est la situation de l'architecte en face des contraintes que lui impose le plan d'aménagement ?

Président de la première séance de travail : M. H.-W. Holford, A. R. I. B. A., A. M. T. P. I., Londres.
Rapporteur : M. A. Hœchel, F. A. S., professeur à la Haute Ecole d'architecture de Genève.

#### Deuxième et Troisième Séances de Travail

Mercredi 30 juin 1948, à 9 h. et à 14 h., à l'Aula de l'Université de Lausanne, Palais de Rumine.
Deuxième thème de discussion :

*L'architecte et l'industrialisation du bâtiment.*

1. L'évolution générale de notre civilisation mène de l'artisanat à l'industrie.
   *a)* Croyez-vous possible de répondre aux énormes besoins actuels en recourant encore aux modes de contruction traditionnels ?
   *b)* A quelles conditions la rationalisation des chantiers, la standardisation, la préfabrication peuvent-elles apporter à la construction la précision, la rapidité et l'ampleur de la production industrielle ?
   *c)* Quel rôle assignez-vous d'une part à l'élément standardisé, d'autre part au travail de l'artisan sur le chantier ?
2. En face de cette évolution, l'architecte doit préciser son attitude.
   *a)* Quelles possibilités l'architecte a-t-il de lutter avec succès contre les dangers possibles de la standardisation sans tomber dans l'erreur non moins lourde d'un retour au passé ? L'application judicieuse des éléments industrialisés peut-elle conduire à un style architectural qui soit l'expression de notre temps ?
   *b)* Sa collaboration avec le technicien devenant plus étroite, l'architecte doit-il approfondir ses connaissances techniques ?
   *c)* Les grands moyens techniques de l'industrialisation semblent ne pouvoir être mis en œuvre que par les collectivités ou par les grandes entreprises.
   L'indépendance traditionnelle de l'architecte est-elle encore concevable ? Une collaboration féconde est-elle néanmoins possible ?

Les auteurs des rapports répondant à ce thème de discussion sont invités à appuyer leur thèse par la présentation de plans, de schémas, de photos susceptibles d'être projetés et reproduits.
Président de la deuxième séance de discussion : M. Marcel Lods, Paris.
Rapporteur : M. W. Vetter, F. A. S., Lausanne.

#### Quatrième Séance de Travail

Jeudi 1er juillet 1948, à 9 h., à l'Aula de l'Université de Lausanne, Palais de Rumine.
Troisième thème de discussion :

*L'architecte, l'Etat et la société.*

1. Comment la profession d'architecte est-elle organisée dans votre pays ? Sous quelle forme votre activité professionnelle s'exerce-t-elle ?
2. La clientèle privée de l'architecte tend à diminuer du fait que l'Etat ou les administrations publiques et privées deviennent peu à peu ses mandants les plus importants.
   D'autre part, le statut du fonctionnaire exerce un attrait de plus en plus puissant sur l'architecte, au détriment du caractère libéral de son activité.
   Voyez-vous un danger à cette situation ? Est-elle un obstacle au libre développement des facultés créatrices de l'architecte ou les encourage-t-elle ?
3. L'art de bâtir souffre de la multiplicité croissante des tâches et de la diversité des programmes qui s'imposent à l'architecte.
   La spécialisation ou, sous un autre angle, la création d'équipes d'architectes sont-elles des mesures propres à y remédier ?
4. Par l'importance de ses tâches, l'architecte doit occuper, aujourd'hui plus que jamais, une position de premier plan dans la société.
   Comment rendre cette position plus forte ?